

MAIRIE
DE
CHARLY-ORADOUR

57640



**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE CHARLY-ORADOUR**

**du 28 FEVRIER 2017
A 20H00
En mairie de Charly-Oradour
Sous la présidence de René HUBERTY**

Etaient présents : HUBERTY René, OBERLE Francis, BICARD Patrick, FREYTHIER Fanny, CAYOTTE Jean-Paul, FLAHAUT Sophia, GOEURIOT Myriam, PINCEMAILLE Mickaël, FOLMER Jean-Michel

Absents excusés : CAMMARATA Marie-Elisa, GRABIAS Florent. SALVARO Christophe, SEDICAUT Nathalie

Procurations : CAMMARATA Marie-Elisa à FLAHAUT Sophia, SALVARO Christophe à Jean-Michel FOLMER, GRABIAS Florent à HUBERTY René

Secrétaire de séance : FLAHAUT Sophia

Date de la convocation : 21/02/2017

Date d'affichage : 21/02/2017

Nombre de Conseillers : 13

Nombre de Présents : 09

Nombre de Votants : 12

Point n°01 :

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 31/01/2017 ET 15/02/2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les procès-verbaux des 31/01/2017 et 15/02/2017.

Point n°02

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DU COLLEGE DE VIGY

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Collège de Vigy adoptée le 30/11/2016.

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Collège de Vigy.

Point n°03

MODIFICATION SEUIL INDICE DE L'INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS AU MAIRE AU 01/01/2017 (MODIFICATION DES INDICES DE LA FPT AU 01/01/2017)

Suite aux modifications récentes apportées aux barèmes des rémunérations de la fonction publique territoriale, le Conseil Municipal souhaite modifier le seuil d'indice de calcul de l'indemnité du Maire et des Adjointes au Maire, à compter du 01/01/2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité, à compter du 01/01/2017 :

- l'indemnité du Maire à 31 % de l'indice terminal de la fonction publique territoriale
- l'indemnité des Adjointes au Maire à 8.25 % de l'indice terminal de la fonction publique territoriale.

Point n°04

DEMANDE DE NUMEROTATION D'UNE HABITATION ACCES SITUE RUE DU PRESBYTERE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de renumérotation d'une propriété, initialement numérotée 11 rue du 10 Juin située en deuxième rideau avec accès par la rue du Presbytère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la renumérotation de cette propriété appartenant à Monsieur MOURER Alexandre soit le n°6 rue du Presbytère.

Point n°05

DEMANDES DE SUBVENTION ASSOCIATIONS ANNEE 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'attribution des subventions de fonctionnement suivantes pour l'année 2017, suivant demandes reçues en Mairie :

- Association au Pré du Cœur : 100 €
- 1 rose 1 espoir : 250 €
- Ecole Intercommunale Musique et Danse d'Ennery : 100 €
- AFAD de la Moselle : 100 €
- Cheval Bonheur : 50 €
- Les Restaurants du Cœur : 50 €
- AFM : 100 €
- Souvenir Français St Julien-lès-Metz : 350 €

Point n°06

INDEMNISATION MAIRE VOYAGE MINISTERE PARIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un rendez-vous prévu au Ministère des Transports à Paris.

Les frais de voyage par le train s'élèveront à 98 € aller-retour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le remboursement de ces frais de transport.

Point n°07

DIVERS

- La réunion publique « Voisins vigilants » s'est déroulée en mairie le 23 février 2017 en présence de Pascal HOELTER, chef de la police municipale : de nombreux habitants étaient présents et ont pu prendre connaissance de la démarche à suivre pour l'inscription sur le site voisinsvigilants.org.
- Le Maire et Christophe SALVARO se sont rendus au salon Sécuvipol à Woippy, en présence de Monsieur LARCHER, Président du Sénat. Prise de contact avec des sociétés expertes en vidéo protection.
- Une promesse de vente a été signée pour la vente du terrain communal Route de Rupigny. Monsieur le Maire présente le projet de construction : il n'est pas en concordance avec le PLU et donc ne sera pas accepté.
- Dossier fissures : le recours gracieux a été refusé par le Ministère de l'Intérieur. Le Maire souhaite poursuivre la procédure devant le Tribunal Administratif.
- Le rebouchage des nids de poule située route de Rupigny et rue du Baron de Tricornot sera réalisée dans l'urgence par la société STRADEST.

La séance est levée à 22h30

Le Maire,
René HUBERTY

